

Ces derniers mois ont été marqués par une intense actualité pour l'UDES. Outre la loi du 5 mars 2014, qui accorde officiellement une place aux employeurs de l'économie sociale et solidaire dans le dialogue social national et territorial, à travers la création d'un niveau multiprofessionnel entre les branches et l'interprofession, l'Union a accueilli, au mois de mars dernier, un nouvel adhérent : la Fegapei. Ce nouveau membre intègre le groupe des employeurs à but non lucratif intervenant dans le champ des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux aux côtés du Synéas.

L'actualité est également marquée par les discussions autour du Pacte de responsabilité. L'UDES se satisfait de l'application du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) aux mutuelles et aux coopératives et défend, depuis plusieurs mois, une réforme de la taxe sur les salaires afin que les associations, notamment en concurrence avec des sociétés commerciales sur des marchés connexes, puissent bénéficier d'un dispositif équivalent au CICE. Les représentants de l'Union ont rencontré le Premier ministre, le 17 avril dernier, et lui ont notamment fait part de leurs inquiétudes sur les conséquences en matière d'emploi dans le secteur, si une mesure similaire n'était pas adoptée.

Les prochaines semaines devraient également être riches en événements. L'UDES organise son Assemblée générale, le 24 juin prochain, en présence du Ministre du Travail. Moment important dans la vie de notre organisation, cette Assemblée doit permettre de tracer les grandes orientations de la rentrée. Enfin, l'UDES devrait participer à la conférence sociale des 7 et 8 juillet prochains. À cette occasion, l'UDES fera entendre ses propositions pour accélérer le retour de la croissance et développer l'emploi.



Alain Cordesse,
Président de l'UDES,
Vice-président du Conseil Supérieur de
l'Économie Sociale et Solidaire

ACTUALITÉ

La Fegapei rejoint l'UDES2

ENGAGEMENT

Pacte de responsabilité : l'UDES attend des actes concrets pour les structures de l'ESS.....2

ZOOM SUR

L'UDES rencontre le nouveau Ministre du Travail3

PAROLE À

3 questions à François Rebsamen, Ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social4

L'UDES DÉMÉNAGE

Pour répondre à ses nouveaux enjeux et à son développement, l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) emménage, à compter du 1^{er} juin 2014, dans de nouveaux locaux plus adaptés, situés 7 rue Biscornet dans le 12^e arrondissement de Paris.

La Fegapei rejoint l'UDES

La FEGAPEI (Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées et fragiles) a adhéré à l'UDES le 27 mars dernier. Elle devient ainsi le 26^e adhérent de l'Union et rejoint le SYNEAS dans le groupe rassemblant les employeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux à but non lucratif.

Les associations adhérentes à la FEGAPEI interviennent sur tous les types d'accompagnement :

- L'accompagnement des enfants et des adultes ;
- L'hébergement ;
- Le travail protégé et les entreprises adaptées ;
- L'accompagnement à domicile.

La FEGAPEI et les associations qu'elle représente, se positionnent, en tant qu'acteurs de santé, sur les grands enjeux du secteur (avancée en âge des personnes handicapées, autisme, handicap psychique...), en apportant analyses, préconisations, outils et en portant des projets innovants au bénéfice des personnes handicapées accompagnées par les professionnels des établissements et services.

Pour Guy Hagege, Président de la FEGAPEI, « Adhérer à l'UDES c'est pouvoir prendre part au dialogue social national et y contribuer notamment en région dans les instances relatives à l'emploi et à la formation professionnelle. C'est aussi l'opportunité pour la FEGAPEI de porter les enjeux majeurs des associations qui accompagnent au quotidien les personnes handicapées et fragiles. »

La FEGAPEI fédère 500 associations et 4 000 établissements et services pour personnes handicapées et fragiles. Ces établissements et services emploient 120 000 salariés et accompagnent plus de 240 000 personnes.



« L'UDES se réjouit de cette adhésion. Elle marque une nouvelle étape dans le mouvement de rassemblement du syndicalisme employeurs de l'économie sociale et solidaire souhaité par l'Union. L'UDES, forte de ce nouveau membre du secteur médico-social, renforce son positionnement et sa vocation à représenter l'ensemble des employeurs de l'économie sociale et solidaire en tant qu'organisation multiprofessionnelle, suite à la loi du 5 mars 2014 » souligne Alain Cordesse, Président de l'UDES.

Avec ce nouvel adhérent, le périmètre de l'UDES évolue. L'Union représente désormais 70 000 entreprises employant plus d'un million de salariés.

Pacte de responsabilité : l'UDES attend des actes concrets en faveur des structures de l'ESS

Les représentants de l'UDES ont rencontré, le 17 avril dernier, le Premier ministre, Manuel Valls, dans le cadre du tour de table des partenaires sociaux sur le Pacte de responsabilité. À cette occasion, ils ont attiré l'attention de ce dernier sur les conséquences en matière d'emploi, de l'exclusion du secteur associatif du dispositif CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi).

L'Union s'est exprimée sur le fait qu'en l'absence de toute mesure de compensation du CICE pour les entreprises associatives, d'énormes difficultés sont à craindre pour le maintien de l'emploi dans certains secteurs de l'économie sociale et solidaire comme l'animation, l'aide à domicile et, plus largement, le secteur sanitaire, social et médico-social.

Un effort financier à destination du secteur permettrait d'inverser la tendance. À défaut de pouvoir bénéficier du CICE, l'UDES demande un dispositif d'allègement fiscal à travers une réforme de la taxe sur les salaires pour les associations. Le montant de la baisse des charges, résultant de cette réforme défendue par l'UDES, est estimé à 700 millions d'euros.

En contrepartie, l'UDES propose des engagements significatifs :

- Mobiliser les 700 millions d'euros de baisse des charges supplémentaires pour la création de 100 000 emplois en 5 ans dans le secteur (hors renouvellement des effectifs lié aux départs en retraite : 600 000 emplois d'ici à 2020). Les montants résultant de cette baisse des charges seraient intégralement réinvestis dans les entreprises ou dans la création d'emplois. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire ne distribuent pas de dividendes et concilient objectifs sociaux et activité économique.

Sur ce sujet, l'UDES a déjà « fait ses preuves » puisque depuis un an :

- 27 000 emplois d'avenir ont été signés par les structures de l'ESS à novembre 2013 (domaine associatif en particulier),
 - Près de 5 000 salariés en emploi d'avenir ont suivi une formation financée par les deux principaux OPCA du secteur, Uniformation et Unifaf,
 - Près de 100 000 visites en un an sur le Portail de l'emploi dans l'ESS (www.emploi-ess.fr).
- ▶ Sécuriser les parcours des salariés de l'ESS à travers par exemple :
- Le soutien à la mutualisation d'emplois, notamment sous la forme de groupements d'employeurs associatifs.
 - La formation professionnelle continue. L'UDES, qui va d'ores et déjà au-delà des dispositions

légales, souhaite accompagner au mieux les entreprises et les employeurs, au bénéfice des salariés du secteur, en donnant des moyens conséquents aux OPCA concernés (Unifaf et Uniformation).



ZOOM SUR L'UDES rencontre le nouveau Ministre du Travail

L'UDES a rencontré, le 24 avril dernier, le Ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social, François Rebsamen. À cette occasion, les représentants de l'Union ont échangé avec le ministre sur les sujets d'actualité les plus préoccupants pour les employeurs de l'économie sociale et solidaire. L'Union a notamment exposé les difficultés des employeurs liées à la mise en œuvre du compte pénibilité et des mesures sur le temps partiel.

L'UDES demande l'évolution des modalités de mise en œuvre du compte pénibilité

La loi du 20 janvier 2014 instaure un compte pénibilité à partir du 1^{er} janvier 2015. L'UDES, bien qu'approuvant le principe général de ce compte pour les salariés exposés aux risques professionnels, juge le dispositif proposé, tel que conçu par le texte législatif, très complexe dans ses principes de mise en œuvre. L'UDES demande que des aménagements tels que :

- ▶ L'annualisation des seuils et des durées d'exposition aux risques professionnels,
- ▶ L'utilisation généralisée du document unique d'évaluation des risques professionnels pour évaluer la pénibilité plutôt que l'usage de fiches individuelles hétérogènes,
- ▶ L'appui sur la déclaration des risques sur la base de la DSN (Déclaration simplifiée nominative) à partir du 1^{er} janvier 2016,



soient instaurés pour permettre la mise en œuvre de ce compte pénibilité dans l'ensemble des entreprises françaises et notamment dans les TPE/PME.

Lors de leur rencontre avec le Ministre du Travail, François Rebsamen, le 24 avril dernier, les représentants de l'UDES ont fait part de leurs inquiétudes sur le sujet, notamment sur la surcharge administrative et la complexité de ce système, ainsi que les risques de contentieux qui en découlent. Ce dernier a été attentif aux arguments de l'UDES et ouvert à ses propositions.

L'Union souhaite un éclaircissement des dispositions «temps partiel»

La loi du 14 juin 2013 prévoit un certain nombre de mesures pour le temps partiel pour sécuriser les pratiques des employeurs. Le cadre juridique reste imprécis et peut engendrer des contentieux. Des aménagements permettant de prendre en compte les spécificités d'activité dans l'économie sociale et solidaire doivent être envisagés tels que :

- ▶ L'aménagement de la dérogation en deçà de 24 heures de certains types de contrat (CDD de remplacement, contrat aidés...);
- ▶ La sécurisation de l'employeur sur le refus d'un passage à 24 heures pour un salarié déjà en contrat.

Pour cela, l'UDES souhaite des réponses officielles et claires de la part des pouvoirs publics à travers notamment un « questions/réponses » de la DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle).

3 questions à François Rebsamen, Ministre du Travail de l'Emploi et du Dialogue social

François Rebsamen, Ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social, répond aux questions de l'UDES sur le Pacte de responsabilité, la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et la prochaine conférence sociale.



Alors que le Pacte de responsabilité est au cœur des discussions entre le Gouvernement et les partenaires sociaux, quelle est selon vous la place des employeurs de l'économie sociale et solidaire dans ce dispositif et quelle peut-être la contribution de

l'UDES au développement de l'emploi ?

Le Pacte de responsabilité et de solidarité vise à rendre notre économie plus compétitive et plus créatrice d'emplois en abaissant le coût du travail et la fiscalité des entreprises, tout en améliorant le pouvoir d'achat des salariés. Cet effort de la Nation doit se traduire par des effets en termes d'investissement, d'emplois et d'engagements des entreprises comme l'y incitent le relevé de conclusion du 5 mars entre partenaires sociaux.

Les employeurs de l'économie sociale et solidaire ont toute leur place dans cette mobilisation pour l'emploi. Ils bénéficieront également des baisses de cotisations sociales et, à l'exception des associations (et je connais votre revendication sur ce point), du crédit impôt compétitivité emploi ; je suis certain qu'ils auront à cœur de consacrer ces marges à investir, à favoriser l'insertion des jeunes, à développer les compétences et à créer des emplois. Cet engagement, cette réciprocité font partie des valeurs de l'économie sociale et solidaire ; je suis certain que les sommes consacrées à ces allègements faciliteront le développement de l'emploi dans l'ESS.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, crée officiellement un niveau multiprofessionnel dans le dialogue social national et territorial. Que cela signifie-t-il concrètement pour les employeurs de l'ESS ?

C'est une avancée importante de la loi du 5 mars, pour la première fois des organisations, l'UDES, mais

aussi l'UNAPL et la FNSEA, sont reconnues pour leur caractère multiprofessionnel. Elles auront voix au chapitre et seront consultées par les partenaires sociaux dans les négociations interprofessionnelles et par le gouvernement dans leurs transcriptions en projet de loi. Ces évolutions ont fait consensus au Parlement et sont issues du protocole signé en janvier entre MEDEF-CGPME-UPA-FNSEA-UNAPL et bien évidemment, l'UDES, qui y a joué un rôle moteur et décisif. Mes services sont en train de procéder à l'examen des dispositions réglementaires à modifier pour permettre aux trois organisations multiprofessionnelles au niveau national de siéger dans les instances de consultation et de concertation nationale dans le champ du code du travail notamment. Je suis certain que les organisations multiprofessionnelles se saisiront de ces avancées pour contribuer à la vigueur du dialogue social dans notre pays.

La prochaine conférence sociale se tiendra au début du mois de juillet prochain. Quelles seront les thématiques abordées et à quel niveau l'UDES sera-t-elle sollicitée ?

La 3^e Grande conférence sociale se tiendra les 7 et 8 juillet prochains. Elle marquera, comme l'année passée, une mobilisation collective pour l'emploi. Elle sera l'occasion d'aborder les thèmes majeurs que sont l'emploi, le dialogue social, la jeunesse, les services publics, l'Europe... . Ces tables rondes et échanges contribuent à l'élaboration de la feuille de route sociale du gouvernement. Enfin, la conférence sociale sera l'occasion de faire un premier point sur les négociations de branche autour du Pacte de responsabilité et de solidarité. La contribution de l'UDES et donc de l'économie sociale et solidaire aux débats y sera, comme lors des précédentes éditions, attendue.